Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ETDE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1, ter Avenue de Lowendal – 75349 PARIS 07 SP Sous-Direction POFE Dossier suivi par : Alain SOPENA Tél : 01 49 55 51 48 Fax : 01 49 55 40 06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2007-2078** **Date: 15 juin 2007**

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
Messieurs les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : Organisation de l'activité « rugby » dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2007-2008

Résumé : Championnat de France des Lycées agricoles

Mots-clés : RUGBY

Destinataires	
Pour exécution : - Direction régionales de l'agriculture et de la forêt – Service régional de la formation et du développement - Directeurs des Etablissements de l'enseignement agricole public - Fédération nationale des Maisons familiales rurales - Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) - Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	Pour information - Fédération française de Rugby (FFR) - Union nationale du Sport scolaire

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

UNION NATIONALE du SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE l'ACTIVITE

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

pour 2007/2008

SOMMAIRE

I - Championnat de France « ELITE » des sections sportives agricoles

II - Championnat de France masculin des lycées agricoles

III - Championnat de France féminin des lycées agricoles

IV - Sélection nationale-tournoi européen

- Annexe 1 : zones de compétitions

- Annexe 2 : responsables de zone

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ELITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES

1. Six lycées, invités par la commission mixte, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie cadets et catégorie juniors.

Les équipes « cadets garçons » seront constituées d'élèves nés en 1991 et 1992
(Rugby à VII)
Les équipes « juniors garçons » seront constituées d'élèves nés en 1989 et 1990
(Rugby à XV)

2. Pour l'année scolaire 2007/2008, ces six lycées seront :

ALBI – AUCH – BRIOUDE – BRIVE – NIMES – PAU.

Le tournoi sera organisé à Nîmes.

3. La compétition est placée sous l'autorité :
- d'un inspecteur de l'enseignement agricole : Pierre SALADIN/Yves CROUZILLAS,
- d'un entraîneur national de la Fédération Française de Rugby (FFR) : Yves AJAC.

4. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire.

5. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 3 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi finales croisées et une finale ainsi que des matchs de classement.

6. Le calendrier de la compétition est porté à la connaissance des lycées concernés au plus tard le 15 octobre 2007. Le tournoi s'intercalera dans le calendrier de l'UNSS.

7. Ce tournoi sera l'occasion de sélectionner une partie de l'effectif pour composer une « sélection française des lycées agricoles de moins de 19 ans » qui affrontera une sélection Italienne en fin d'année scolaire.

8. Le règlement sportif 2007–2008 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le 4 septembre 2007.

9. En catégorie cadet comme en catégorie junior, l'équipe classée 6ème au terme du tournoi « élite » sera reléguée. Sa place sera proposée à la section sportive la mieux classée de la compétition établissements.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2007/2008.

Remarques :

1 - Les établissements, engagés dans ce championnat agricole « élite », pourront, par ailleurs, participer au Championnat Excellence UNSS.

2 - Les lycées inscrits en élite ne peuvent pas être engagés en Championnat de France masculin des lycées agricoles.

3 – Cas des lycées « élite » souhaitant participer à la compétition « cadets établissements » : la participation se fera sans possibilité de qualification à la phase nationale. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match « élite » ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissements ».

II - CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN DES LYCEES AGRICOLES.

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- une ou deux équipes à VII en cadets (1991 et 1992),
- une équipe à XII en juniors (1988, 1989, 1990).

3. Des tournois de poule sont organisés entre le mois d'octobre et la fin du mois de janvier ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible…)
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus pour la fin du mois de janvier.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf : annexe 2) :

- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR, référent du milieu rural (Francis COSTA),
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire.

6. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le 15 octobre 2007 par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis Costa (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un CTR de la FFR.

7. Le classement final par zone FFR sera établi par catégories (un vainqueur en cadets garçons à 7, un vainqueur en juniors garçons à 12, un vainqueur en filles à 7).

8. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à Nancy à une date fixée ultérieurement. Le lycée organisateur est qualifié d'office. Dans le cas où il termine 1er dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui sera qualifié. Cela porte à 6 le nombre de lycées participants à la phase finale nationale en cadet et junior.

9. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 3 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi finales croisées et une finale. Il sera joué les matchs de 5ème/6ème place (3ème de chaque poule) ainsi que celui de la 3ème/4ème place (perdants des demi finales).

10. Le règlement sportif 2007 - 2008 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le 4 septembre 2007.

11. Chaque coordonnateur de secteur pourra proposer 2 ou 3 jeunes officiels de niveau académique (déjà certifié ou certifié le jour de la phase finale de secteur) afin de les convoquer aux phases finales du championnat de France des lycées agricoles.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2007/2008.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES LYCEES AGRICOLES

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager une ou plusieurs équipes à VII
Années de naissances : 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992

3. Des tournois de poule sont organisés entre le mois d'octobre et les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :
- un tournoi de district ou départemental (si possible…)
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus pour la fin du mois de janvier.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf : annexe 2) :
- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR, référent du milieu rural (Francis COSTA),
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire.

6. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le 15 octobre 2007 par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis Costa (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un CTR de la FFR.

7. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à Nancy à une date fixée ultérieurement. Le lycée organisateur est qualifié d'office. Dans le cas où il termine 1er dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui sera qualifié. Deux équipes supplémentaires participeront à cette finale sur invitation de la FFR. Cela portera à 8 le nombre d'équipes présentes aux phases finales nationales.

8. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 4 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi finales croisées et une finale. Il sera joué les matchs de 5ème/6ème place (3ème de chaque poule), 7ème/8ème place (4ème de chaque poule) ainsi que celui de la 3ème/4ème place (perdants des demi finales).

9. Le règlement sportif 2007 – 2008 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le 4 septembre 2007.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2007/2008.

IV - SELECTION FRANCAISE

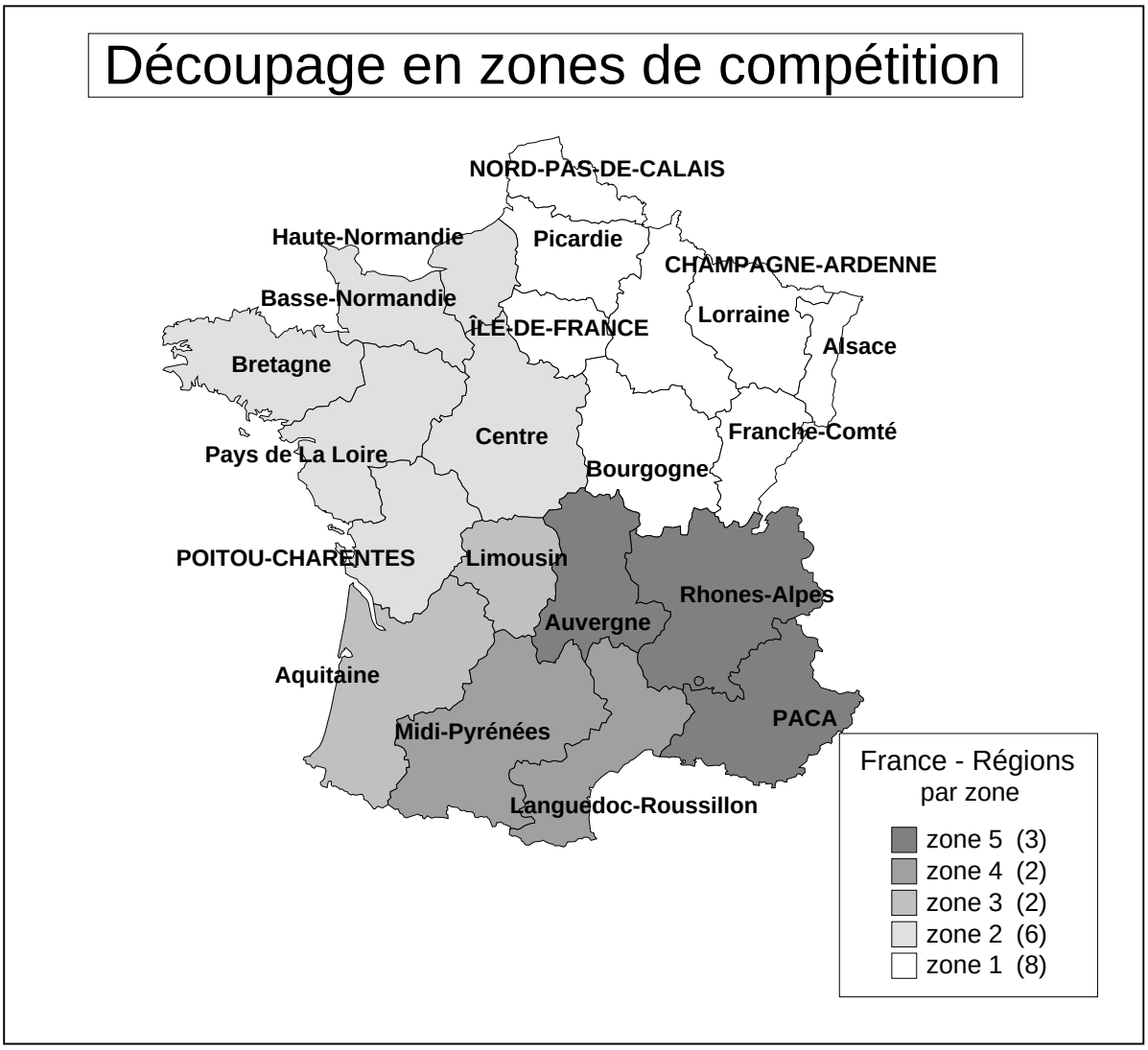
Une équipe nationale « juniors garçons de moins de 19 ans » des lycées agricoles sera constituée pour 2008.

La sélection s'effectuera à partir du tournoi « ELITE » et du championnat des lycées agricoles. Elle affrontera une sélection Italienne.

Le chargé de la Sous-Direction POFE

Alain SOPENA

- ANNEXE 1 -



NB : La région Poitou Charentes est rattachée à la région Aquitaine

ANNEXE 2

TABLEAU DES COORDONNATEURS PAR ZONE

	DGER	FFR	INSPECTION	DG de l'UNSS M. BOUJON
	Chef d'établissement	**Cadre technique référent du milieu rural**	**Enseignant EPS**	**Responsable UNSS**
Zone 1	**NANCY** **M. MATHIS** 03.83.18.34.00.	**M. COSTA Francis** : 06.87.88.89.06 Mel : fcosta@ffr.fr	**Jean-Michel REGNIER** 06.09.30.91.79.	**Hélène PETERS** Inspection Académique DSD 54 4 rue d'Auxonne 54042 NANCY Cédex 03.83.98.27.92.
Zone 2	**ANGERS** **M. CHAZELLE** 02.41.68.60.00. 06.27.12.28.20.		**Patrice PROUCHET** 02.41.68.60.00 06.24.18.17.15.	**Jean-François HUNAULT** Inspection Académique DSD 49 Cité Administrative 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 ANGERS 02.41.74.35.21.
Zone 3	**SAINTES** **M. JOUSSERAND** 05.46.93.88.50. 06.71.57.69.22.		**Christian DUTAILLY** 05.46.02.05.23. 06.84.33.07.50.	**Christian BOURGNE** 7 rue Jaillot DSD 17 17000 LA ROCHELLE 05.46.41.53.93.
Zone 4	**ONDES** **M. CUNG** 05.61.37.65.70. 06.07.66.35.73.		**Stéphane PAGES** 05.61.37.65.70. 06.73.06.17.17.	**René SEGURA** Inspection Académique DSD 11 56 avenue Henri GOUT 11816 CARCASSONNE Cédex 04.68.72.44.94.
Zone 5	**CARPENTRAS** **M. REGUILLON** 04.90.60.80.80. 06.09.52.80.96.		**Antoine BERNARD** 06.89.56.14.96.	**Daniel KOTOWSKI** Cité administrative DSD 38 Rue J. Chanrion 38032 GRENOBLE Cédex 04.76.54.50.80.